



MAIRIE DE MAINCY

S-et-M - 77950
Tél. : 01.60.68.17.12
FAX : 01.60.68.60.04

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le bâtiment R. DUBOIS, sous la présidence de Monsieur Alain PLAISANCE, Maire.

Présents : M. Alain PLAISANCE

M. Stéphane FONDANESCHES, Mme Josée ARGENTIN, M. Eric BODINIER, Mme Ludivine BOULAY MOUZON, Mme Martine BOUCHERON, Mme Emmanuelle COUPARD, M. Jean-Charles de VOGUE, M. Emmanuel COURTAY, M. Stéphane MASSE, Mme Karine TURPIN, Mme Justine VEYRIERES,

Conseillers Municipaux,

Pouvoir(s) : M. Michel TROUPEL à M. Alain PLAISANCE, M. William LHERMIGNY à M. Stéphane FONDANESCHES.

Absent(e)s-Excusé(e)s : M. Dominique BALDUCCI, Mme Anika MAJDLING, Mme Mélanie TOUCHARD, Mme Emilie BOISSON.

Secrétaire de séance : M. Stéphane FONDANESCHES.

Nombre de Conseillers	En exercice	18
Date de la convocation :	Présents	12
Date de l'affichage de la convocation :	Votants	14

Monsieur Alain PLAISANCE, Maire, ouvre le Conseil Municipal à 20h43.

Monsieur Stéphane FONDANESCHES est nommé Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu qui sera annexé.

2021-3-1-15 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune (exercice 2020)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-14, disposant que « Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Il est présenté aux Conseillers Municipaux les résultats de l'exercice 2020 constatés au compte administratif et au compte de gestion :

	<i>Dépenses 2020</i>	<i>Recettes 2020</i>	<i>Résultat exercice 2020</i>	<i>Résultat antérieurs</i>	<i>Résultats cumulés</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	1 390 500,32€	1 690 506,73€	300 006,41€	1 362 433,56€	1 662 439,97€
<i>Section d'investissement</i>	517 523,68€	377 796,72€	- 139 726,96€	321 675,63€	181 948,67€
<i>Résultat définitif</i>	1 908 024,00€	2 068 303,45€	160 279,45€	1 684 109,19€	1 844 388,64€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2020

- **VOTE** à l'unanimité le Compte Administratif 2020

2021-3-2-16- Affectation du résultat de la commune (exercice 2020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2020 de la Commune font apparaître :

- En section de fonctionnement un excédent de **1 662 439,97 €**
- En section d'investissement un excédent de **181 948,67 €**

Monsieur le Maire propose l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- L'excédent de la section de fonctionnement soit **1 662 439,97 €** est affecté en report au compte 002.
- L'excédent de la section d'investissement soit **181 948,67 €** est affecté en report au compte 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2020
- **VOTE** à l'unanimité le Compte Administratif 2020

2021-3-3-17 – Vote des taux d'imposition 2021 de la commune

Conformément à l'article 1636 B sixties du Code général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable déterminée par les Services fiscaux, cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finance.

Conformément à la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** en 2021 les taux d'impôts directs votés en 2020, à savoir :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 27,19 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 69,23 %

2021-3-4-18 – Subvention du budget communal au budget du CCAS

Afin de permettre la continuité des actions menées par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), il est proposé par Monsieur le Maire d'autoriser le versement d'une subvention au Centre Communal d'Actions Sociales, pour la somme de 4.500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention au titre de 2021 au Centre Communal d'Actions Sociales, d'un montant de 4.500€.

2021-3-5-19 – Vote du budget primitif 2021 de la commune

Le budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire le 8 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter le budget communal pour l'exercice 2021.
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel pour chacun des chapitres
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres
- **ADOpte** le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - **En section d'investissement :**
 - En dépenses : **1 380 140,63 €**
 - En recettes : **1 380 140,63 €**
 - **En section de fonctionnement :**
 - En dépenses : **3 153 709,75 €**
 - En recettes : **3 153 709,75 €**

2021-3-7-21- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter la mission de maîtrise d'œuvre de JMF INGENIERIE et de signer le marché relatif à la réalisation d'un City stade

Dans le cadre du développement de sa politique jeunesse et sport, la commune de Maincy a souhaité offrir un espace de loisirs à la population et plus particulièrement aux jeunes, qu'ils soient sportifs ou non, au travers la construction d'un city stade.

Cet équipement extérieur vient répondre aux besoins émergents des habitants et vient compléter l'offre de service déjà existante.

L'objectif est de mettre à disposition un espace de loisirs libre d'accès dans lequel les enfants, jeunes et adultes pour s'adonner à la pratique sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- **ACCEPTE** la convention de maîtrise d'œuvre avec JMF INGENIERIE pour la réalisation d'un city stade.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un city stade.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents afférents.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits à l'exercice budgétaire 2021.

2021-3-8-22 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à l'accueil d'un stagiaire au sein du service administratif de la mairie

Dans le cadre de la rénovation et le réaménagement du bâtiment Robert Dubois, la commune de Maincy a bénéficié d'une subvention de la Région Ile de France. A cette fin elle s'est engagée conformément à la délibération du Conseil régional n° CR 08-16 du 18 février 2016, relative à la mesure «100.000 stages pour les jeunes franciliens», qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail, à recruter un stagiaire pour un minimum de 2 mois.

Monsieur le Maire précise que l'étudiant sera accueilli du lundi 22 mars au vendredi 4 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **DECIDE** d'instituer le versement d'une gratification au stagiaire.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits à l'exercice budgétaire 2021 et suivants.

2021-3-9-23 – Demande de subvention dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique : appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- Les services et ressources informatiques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir des projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

L'aide de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité. Les doivent être déposés avant le 31 mars 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du plan de relance relatif au socle numérique dans les écoles élémentaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

2021-3-10-24 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1^{er} mars 2020 (article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il constitue une véritable législation interne du conseil municipal.

Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE,

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

Affiché le : 1^{er} avril 2021

Retiré le : 1^{er} juin 2021

Le Maire
Alain PLAISANCE

